**Note d’information sur le processus des Objectifs de Développement Durable post-2015**

Le 10 septembre l’Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une résolution qui établit des propositions d’Objectifs de Développement Durable (ODD) proposés par le Groupe de Travail Ouvert (GTO), qui serviront de base pour les négociations intergouvernementales à venir afin de s’accorder sur un cadre post-2015[[1]](#footnote-1).

Pour rappel, à la fin du mois de juillet 2014, le Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable dirigé par ses coprésidents, les ambassadeurs Macharia Kamau, du Kenya, et Csaba Kőrösi, de Hongrie, sont parvenus à un accord sur un ensemble d'ODD après plus d’un an de discussions[[2]](#footnote-2). Que ce processus puisse déboucher sur un document de consensus constitue en soi un accomplissement notable au vu des points de divergence très évidents qui existent entre les différents blocs d’États membres de l’ONU. Donc malgré la présence d’obstacles irréconciliables, un accord a été atteint – un accord qui, dans l’ensemble, est plutôt ambitieux et encourageant et qui servira de point de départ pour les négociations post-2015.

Cette évolution positive coïncide avec l’augmentation de la clarté du processus qui sera convoqué au cours de l’année prochaine, avant la 70ème Assemblée Générale en 2015, afin de convenir d’un cadre post-2015. Un projet de résolution a été soumis au président de l’Assemblée Générale afin de fixer les modalités de travail de ce processus[[3]](#footnote-3). Actuellement, la proposition est de tenir des consultations intergouvernementales et des séries de dialogues interactifs avec les acteurs non étatiques y compris la société civile. Les co-présidents de ce processus doivent encore être nommés mais selon toute vraisemblance, ils auront leur mot à dire concernant la façon de structurer cet engagement avec la société civile.

Toutes les indications à l'avenir suggèrent alors que les ODD proposé par le GTO serviront de point de référence principal afin de mieux situer les efforts de plaidoyer. Les recommandations en soi sont globalement acceptables, sans pour autant être dépourvues d’aspects à améliorer. À cet égard, la tâche, une fois que le processus de négociation intergouvernementale aura été amorcé pour de bon, sera double – défendre les recommandations considérées adéquates (en veillant à le faire sans risque de régression) et faire pression pour des améliorations dans des domaines qui ne sont pas suffisamment ambitieux.

Un commentaire général de nature plus critique est que l'influence des intérêts du secteur privé, tant au niveau national et intergouvernemental est palpable. Il peut y avoir un rôle pour le secteur privé dans cet agenda et dans ce cadre, mais pas au détriment de la mission de développement de l'Etat.

Face aux rendements croissants sur les investissements et aux rendements décroissants sur le travail, les syndicats, les services publics et les institutions du marchés du travail ont un rôle encore plus important à jouer pour assurer la stabilité sociale et économique et réduire les inégalités.

**Objectif 1 : *Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, partout -*** L’inclusion de cet objectif ne surprend pas outre mesure mais est néanmoins saluée par le mouvement syndical international. Cela étant dit, la cible 1.1 – *d’ici 2030, éliminer l’extrême pauvreté pour tous, partout,* *actuellement mesurée en tant que proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 USD par jour,* montre ses limites en utilisantl’objectif obsolète de 1,25 USD par jour et suggère un niveau bas d’ambition parmi les gouvernements. Les critiques ont relevé qu’on peut difficilement parler d'une quelconque aspiration et qu’un tel objectif sera accompli d’ici 2030, avec ou sans programme de développement durable pour l’après-2015.

Une inclusion notable sous cet objectif est celle de la Cible 1.3 – *mise en œuvre de systèmes et mesures de protection sociale appropriés pour tous à l’échelon national, y compris des socles, et d'ici 2030, accomplir une couverture substantielle des pauvres et des vulnérables,* quand bien-même elle n’inclut pas une protection sociale universelle en tant qu’objectif à part entière.Ce nonobstant, la cible et la référence aux socles de protection sociale, en particulier, doit être défendue.

**L’objectif 3 – Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à les âges** est un objectif bienvenue comprenant de bonnes cibles pour appuyer sa réalisation. Toutefois, il ne mentionne pas la santé et à la sécurité au travail parmi les cibles. La santé et la sécurité au travail est spécifiquement mentionnée dans le Pacte International relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et est essentiel pour environ 60% de la population mondiale.

**L’objectif 4 - *Fournir une éducation de qualité, inclusive et équitable et des possibilités d’apprentissage continu pour tous –*** a quelques cibles ambitieuses. Par exemple, la Cible 1.1 – *d’ici 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons terminent un enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité, conduisant à des résultats d’apprentissage pertinents et efficaces* – est ambitieuse et réellement transformatrice. Un autre point notable est qu’à travers toutes les cibles, nous notons avec satisfaction l'accent mis sur une éducation de qualité et l’inclusion de cibles spécifiques à la petite enfance, à l’enseignement professionnel et supérieur, de même qu’à l’éducation sur les droits humains, la citoyenneté globale et au développement durable. La cible concernant la fourniture d’environnements d’apprentissage sûrs et non violents est particulièrement importante. Cela dit, la Cible 4.2 - d’ici 2030, veiller à ce que toutes les filles et tous les garçons aient accès à un développement de qualité de la petite enfance, aux soins et l’éducation pré-primaire, afin qu’ils soient prêts pour l’enseignement primaire – devrait être renforcé pour refléter le fait que l’éducation et pas seulement le développement commence dès la naissance.

S’agissant des cibles relatives aux moyens de mise en œuvre dans le cadre de cet objectif, nous attendons un niveau plus élevé d’ambition dans la cible 4.c - *d’ici à 2030, augmenter de x%, le nombre d’enseignants qualifiés, à travers, notamment, la coopération internationale dans le domaine de la formation des enseignants dans les pays en développement et, en particulier, les PMA et les PEID.* Elle manque d’un minimum pour s’assure que tous les élèves bénéficient d’enseignants qualifiés, motivés et soutenus. Une cible de financement sous cet objectif est manifestement absente.

**L’objectif 5 - *Réaliser la parité hommes-femmes et l’autonomisation des femmes et des filles partout -*** est un objectif qui bénéficie d’un large soutien. La Cible 5.4 - *reconnaître et valoriser les soins et le travail domestique non rémunéré à travers la fourniture de services publics, d’infrastructures et de politiques de protection sociale, et la promotion de la responsabilité partagée au sein du ménage et de la famille, selon ce qu’il convient à l’échelle nationale* – aura, dans l’ensemble, une incidence positive sur la parité hommes-femmes, notamment en augmentant l’accès des filles à l’éducation et au travail décent, dès lors que les femmes et les filles seront affranchies du fardeau des soins et des travaux domestiques inéquitables. Elle pourrait cependant être encore plus ambitieuse si elle était reformulée comme suit : *D’ici 2030, reconnaître, réduire et redistribuer les soins et le travail domestique non rémunérés à travers la fourniture de services publics, d’infrastructures et de politiques de protection sociale, et la promotion de la responsabilité partagée entre hommes et femmes.*

**L’objectif 8 - *Promouvoir une croissance économique forte, durable et inclusive et un plein emploi productif et décent pour tous*** - nous rapproche très fort de l’une de nos demandes fondamentales— un objectif concernant le plein emploi productif et le travail décent pour tous. Malheureusement, dû à la préoccupation de certains de limiter le nombre d’objectifs, cette question a finalement été regroupée avec un domaine auparavant séparé qui concernait la croissance économique. Nous continuerons à insister sur le fait que ces deux questions doivent être traitées indépendamment, en tant qu’objectifs à part entière – a fortiori vu la valeur des cibles y afférentes. Les cibles sous cet objectif sont dans l'ensemble bien équilibrées mais pas exemptes de critiques.

Nous trouvons profondément regrettable que certains gouvernements ont fait du lobbying contre une référence aux normes et conventions de l’OIT aux termes de la Cible 8.8 - *protéger le droit à l’emploi et promouvoir des milieux de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs émigrés, en particulier les femmes émigrées, et celles ayant un emploi précaire*.

Il y avait plusieurs autres omissions notables dans le cadre de ce même objectif. Par exemple, un objectif sur l’emploi et le travail décent devrait obligatoirement inclure une cible sur l’établissement de politiques salariales adéquates et de salaires minimums vitaux. Il est également curieux de constater, dans le cadre de cet objectif, l'absence de toute référence à la protection sociale universelle. Beaucoup de gouvernements ont demandé une référence au dialogue social dans les cibles mais sans succès.

Il n’y a pour l’essentiel aucun lien entre le volet emploi de cet objectif et le pilier environnemental du développement durable et ceci reste un des principaux défis auxquels nous nous affrontons pour la suite. S’agissant du volet emploi, la notion d’emplois verts et décents demeure probablement la question la plus controversée dans le cadre de cet objectif. Il y a un soutien marqué pour une référence aux emplois verts dans les objectifs et une vive objection à toute référence de ce type. C’est là un point qu’il conviendra d’aborder durant les négociations intergouvernementales de manière à rallier le soutien de l’ensemble des États membres.

Il y a une inclusion notable au nombre des moyens de mise en œuvre est celle de la cible 8.b - *d’ici 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale pour l’emploi des jeunes et la mettre en application du Pacte mondial pour l’emploi, de l’OIT*.

**L’objectif 10 - *Réduire les inégalités au sein et entre les pays –*** constitue une inclusion positive avec des cibles mitigées. Une autre inclusion notable est celle de la Cible 10.4 – *adopter des politiques, en particulier, budgétaire, salariale et de protection sociale et s’assurer progressivement d’une plus grande égalité* – qui établit de manière positive le lien entre les salaires, la protection sociale et les taxes et des sociétés plus équitables. Il n’en demeure pas moins qu’une cible relative à la promotion des institutions du marché du travail – mettant en exergue les salaires minimums, la couverture des négociations collectives, les protections de l’emploi et le dialogue social – est nécessaire dans le cadre de cet objectif. D’autres omissions notables dans le cadre de ce même objectif concernent la justice fiscale et l’imposition progressive.

**Objectif 16 : Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives en vue d’un développement durable, garantir l’accès à la justice pour tous et construire des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.**

Certains gouvernements éprouvaient de la réticence à *explicitement* inclure la protection des droits de l’Homme et en particulier libertés fondamentales – liberté d’association, d’expression et de réunion pacifique - sous la cible 16.10 - *s’assurer de l’accès du public à l’information et de la protection des libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux*.

**Annexe**

[**Proposition du Groupe de travail ouvert concernant les objectifs de développement durable**](http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CB8QFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.fao.org%2Ffileadmin%2Fuser_upload%2Fpost-2015%2FInfo_Kit_Post-2015%2FOWG_SDGs_report_and_proposal%2FOWG_SDGs_report_and_proposal.FR.pdf&ei=qxYlVP6WIsitPPKPgJgP&usg=AFQjCNEWJBV70uc2Gq_oELq4XNxUdShLoA&sig2=McwHZovq2uz-0lzdVbUxSQ&bvm=bv.76247554,d.ZWU)

1. <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/309&referer=/english/&Lang=F> [↑](#footnote-ref-1)
2. See Annex for: Outcome Document - Open Working Group on Sustainable Development Goals [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://www.un.org/en/ga/president/68/pdf/letters/9152014Post-2015%20Summit%20modalities%20-%20Draft%20Resolution%20-%2015%20September%202014.pdf> [↑](#footnote-ref-3)